

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Osler en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution du Canada.

M. Kaplan en remplacement de M. Osler sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution du Canada.

MM. McCleave et Scott en remplacement de MM. Murta et Stewart (Marquette) sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Greene, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée, y compris leurs comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 283-1/129).

Par M. Jamieson, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le

31 décembre 1970, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Document parlementaire n° 283-1/96).

Par M. Jamieson, —Rapport (en français et en anglais) du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément à l'article 17 de la Loi sur la révision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 283-1/101).

Par M. Jamieson, —Rapport (en français et en anglais) des vérificateurs au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer Nationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément à l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Document parlementaire n° 283-1/97).

Par M. Jamieson, —Copies (en français et en anglais) de l'état financier sur l'exploitation et l'entretien, de même qu'un état montrant les immobilisations nettes pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en vertu du chapitre 56, Statuts du Canada 1960-1961, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé à proximité de Grimshaw, dans la province d'Alberta, vers le nord jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, conformément à l'article 9 de ladite loi. (Document parlementaire n° 283-1/99D).

A 5 h. 02 de l'après-midi, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.